



# Communiqué de presse

Date : 26 février 2024  
Embargo : 26 février 2024, 10:00

## Bilan annuel et perspectives Le coût de la vie au centre de l'attention

Le nombre de réclamations de citoyens au Surveillant des prix a quasiment doublé depuis la fin de 2021, ce qui témoigne de l'inquiétude et de la grogne croissantes de la population face à l'augmentation du coût de la vie. En 2023, le Surveillant des prix a renforcé ses activités préventives et régulatrices afin d'empêcher, lorsque cela est possible, les hausses de prix excessives, ou de fixer des limites et de les modifier lorsque la loi fédérale concernant la surveillance des prix le permet. Cette année, les entreprises proches de l'État, qui ont une responsabilité particulière en période d'inflation, seront particulièrement dans le viseur. Le Surveillant des prix tirera un bilan de la hausse de la TVA et organisera un nouveau Sommet suisse sur le pouvoir d'achat. Lors de cette deuxième édition, des discussions auront également lieu avec des représentants des milieux économiques pour « inventorier les chantiers ».

Mieux vaut prévenir que guérir : en 2023 aussi, la prévention a fortement accaparé le Surveillant des prix. Les principaux résultats obtenus concernent un règlement amiable avec la **Poste**, qui a entraîné une réduction d'environ 40 % des mesures tarifaires prévues, et l'**Alliance Swiss Pass**, qui lui a notamment permis d'éviter une hausse de prix disproportionnée pour les détenteurs d'un AG de 2<sup>e</sup> classe. Le Surveillant des prix a en outre développé sa pratique en matière de régulation. Dans les transports publics, par exemple, le niveau de prix est tel qu'il a fallu intégrer dans les réflexions l'« adéquation » des prix des transports publics garantie par la Constitution. Les futures mesures tarifaires dans les transports publics devront donc répondre à cette exigence supplémentaire.

Comme l'an passé, le Surveillant des prix a recommandé aux **pouvoirs publics** la plus grande retenue dans la fixation des tarifs. En 2023, il a évalué plus de 600 projets tarifaires qui, en majorité, concernaient les taxes sur l'**eau, les eaux usées et les déchets**. Il est réjouissant de constater que nombre de ses recommandations ont été entendues et qu'elles ont bénéficié financièrement aux habitants concernés. Nonobstant ces évolutions positives, le Surveillant des prix est d'avis que les pouvoirs publics peuvent encore faire davantage pour soulager la population : de son point de vue, il importe avant tout d'exploiter de manière cohérente les potentiels de réduction des coûts existants dans le **secteur de la santé** pour stabiliser les primes d'assurance-maladie. En 2023, le Surveillant des prix a recommandé des mesures à hauteur d'un milliard de francs, qui visent principalement à éliminer les dysfonctionnements du système, à rapprocher les prix des médicaments en Suisse des prix moyens européens, à accroître la transparence et à renforcer la concurrence. La qualité des soins dispensés aux patients s'en trouverait



en outre améliorée. Les **prix de l'énergie**, notamment ceux de l'électricité, recèlent également un important potentiel de baisse, que le Surveillant des prix recommande instamment d'exploiter. En effet, cela fait des années que la population et les milieux économiques s'acquittent de taxes excessives pour utiliser le réseau qui se chiffrent en centaines de millions de francs chaque année.

La hausse des prix des **denrées alimentaires** et des **carburants** demeure un sujet de préoccupation central en Suisse. Une première enquête préalable sur les denrées alimentaires bio a rencontré des difficultés et a soulevé un certain nombre de questions, qui appellent des réponses dans le cadre d'une observation de marché relative au commerce de détail des denrées alimentaires. S'agissant des prix des carburants, le Surveillant des prix a analysé les marges des raffineries et des stations-service. À l'instar d'autres autorités européennes en matière de concurrence, il a constaté que l'augmentation du prix des carburants ne pouvait entièrement s'expliquer par la hausse des cours du pétrole brut. Une chose est sûre, les marges des raffineries ont progressé. Le Surveillant des prix poursuit ses investigations pour déterminer s'il s'agit d'un phénomène temporaire ou d'un dysfonctionnement durable du marché. Pour permettre aux consommateurs de mieux tirer parti des différences de prix existantes, le Surveillant des prix a prôné le développement d'une application de comparaison des prix, que le secteur privé a très rapidement matérialisée.

Bien que l'inflation ait légèrement fléchi en 2023 par rapport à l'année précédente, la population a de nouveau été confrontée à des hausses de prix substantielles concernant notamment les primes d'assurance maladie, les loyers, les denrées alimentaires et l'énergie. Pour mieux sensibiliser à ces problématiques et mettre au jour un éventuel parasitisme tarifaire, le Surveillant des prix a organisé un premier Sommet suisse sur le pouvoir d'achat. Les organisations de consommateurs invitées et lui se sont mis d'accord sur une déclaration et des objectifs communs. Dans l'optique de l'augmentation de la TVA en 2024, le Surveillant des prix s'est engagé à effectuer un **monitoring approfondi de la TVA**. Il a en outre mis à la disposition des consommateurs un calculateur en ligne et un formulaire d'annonce, à titre préventif. Si la prudence est de mise, les premiers résultats intermédiaires sont encourageants.

En 2024, le Surveillant des prix poursuivra ses efforts dans les domaines mentionnés. Il s'attachera notamment, en collaboration avec la population, à ce que les recettes évoquées depuis longtemps pour endiguer l'îlot de cherté suisse soient enfin appliquées. Pour une large partie de la population, cette mise en œuvre revêt un caractère plus urgent qu'il n'y paraît au vu de l'indice des prix à la consommation. Le Surveillant des prix incitera les décideurs à tenir compte de cette urgence qui gagne en acuité.

Il va intensifier ses efforts dans le secteur de la santé, concernant les marchés (plateformes) numériques et dans le domaine de l'énergie.

### Statistique des réclamations et des dossiers traités en 2023

Le Surveillant des prix a traité 2775 réclamations de citoyens. Elles portaient le plus souvent sur les tarifs et prix de l'énergie (20,4 %), suivi des domaines de la santé (13,4 %), des transports publics (5,5 %) et des denrées alimentaires (5,0 %). Neuf nouvelles solutions amiables ont été trouvées. Les autorités ont soumis 641 projets de modification de tarifs au Surveillant des prix, qui a émis une recommandation dans 260 cas. La plupart des recommandations (130) ont porté sur les taxes sur l'eau, les eaux usées et les déchets.

#### Renseignements :

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, 058 462 21 02

Beat Niederhauser, Chef du bureau SPR, 058 462 21 03